Lanoche
Fr. 3.10061
Case
FRC
20542

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE.

CONSEIL GÉNÉRAL,

SESSION DE L'AN DIX.

SÉANCE DU 1.er PRAIRIAL.

DISCOURS

PRONONCÉ par le Préfet du Département, à l'ouverture de la session.

CITOYENS,

L'AURORE du 18 brumaire venait de se lever sur la France, et laissait espérer plutôt qu'entrevoir dans un lointain et douteux avenir, la cessation des tempêtes politiques. Ce fut dans ces pénibles circonstances, une heureuse con-

THE NEWBERRY LIBRARY

ception que celle de réinstituer ces espèces de conseils de famille, par départemens, par arrondissemens, par communes, que d'imprudens démagogues avaient abolis, tout en criant à la liberté, à l'égalité! L'attention du Gouvernement, à rechercher, à démêler pour leur composition, les Citoyens les plus éclairés et les plus hommes de bien, suffisait déjà à découvrir une partie de ses bienfaisantes intentions; mais, osons le dire aujourd'hui, parce qu'enfin c'est un légitime orgueil que celui d'être ami courageux des principes libéraux, et d'avoir, dans des temps difficiles, voulu se dévouer pour son pays; il fallait être doué d'une ame forte, pour accepter des places dans les divers Conseils qui venaient d'être récréés. La lutte toujours engagée entre des partis furieux, pouvait être encore longue et incertaine : aucun de ces partis n'était dans le sens du nouveau Gouvernement; car sagesse, bienveillance et parti, sont des mots et des idées inconciliables. Quelque eut été celui qui aurait prévalu, si le Gouvernement avait été impuissant à les contenir, à les dissiper, on pouvait s'attendre que les fonctionnaires les plus marquans avaient sur-tout encourus leur haine, et deviendraient les objets de leur proscription. Qu'il me soit donc permis, Citoyens, de vous féliciter d'avoir les premiers donné, dans ce département, l'exemple d'une résignation et d'une confiance à toute épreuve. Il a été dignement couronné votre dévouement! votre première session s'ouvrit peu après la fameuse victoire de *Maringo*; votre seconde, après la signature des préliminaires de la paix continentale; celle de cette année va commencer sous

de bien plus heureux auspices encore : le Gouvernement par sa profonde sagesse, le premier Consul par son génie, ont réuni en deux ans, plusieurs siècles de prodiges.

L'esprit militaire presque éteint, a été revivifié; nos Armées et nos généraux, en étonnant l'Europe par leur constance et leur valeur, ont forcé son admiration par leur rare intelligence, par le perfectionnement de plusieurs parties de l'art militaire, par la création en quelque sorte d'une tactique nouvelle; quelques revers sur quelques points, ont été honorés par une fermeté inébranlable; nos succès les plus éclatans ont été rehaussés par cette magnanimité affectueuse qui concilie les vaincus aux vainqueurs.

Chaque victoire n'a été qu'une occasion de demander et de négocier habilement la paix, et l'Europe soulevée contre nous a successivement déposé avec les armes, tous sentimens d'inimitié. Les chefs des nations, et les peuples revenus de leurs préventions, se sont, en s'expliquant, trouvés reunis dans des sentimens généreux, et l'on peut espérer dès-lors voir bientôt se réaliser l'idée sublime de *Bonaparte* prophétisant au *Directoire*, que l'Europe, par l'adoption à peu près uniforme du régime représentatif, pourrait ne composer qu'une grande famille alliée par des principes et des sentimens communs, et à peine différenciée par le climat et le langage; d'où résultera nécessairement le développement, sur tout le globe, de la civilisation la plus honorable pour l'espèce humaine.

La paix générale n'était pas encore terminée que déjà le Gouvernement avait, dans sa pre-

voyante sollicitude, préparé dans l'intérieur, tous les élémens de l'ordre social et de la concorde, en tranquillisant les consciences, en rétablissant toutes les manières d'honorer la Divinité, et en associant, pour ainsi dire, à la fortune et à la prospérité de l'État, la religion la plus universelle en France, le culte catholique si longtemps divisé, si ridiculement persécuté, et dès lors nécessairement en discordance avec les meilleures institutions civiles.

Dans l'antiquité, on eut élevé des statues et des autels au génie réparateur de la France et à ses dignes collègues, le second et le troisième Consuls; mais nos institutions politiques ont, peut-être, trop émoussé ces élans du cœur, cet entousiasme d'inspiration qui forme à mon sens, une électricité morale qui doit animer les êtres sensibles, à peu près comme l'électricité physique circule et fait quelquefois de salutaires explosions dans la matière inerte, pour la disposer à la récomposition, à la végétation.

Rendons cependant hommage au Sénat, au Tribunat, au Corps législatif, qui ont les premiers imprimé le mouvement à la gratitude nationale. Circonscrits dans des attributions constitutionnelles qu'ils ne pouvaient dépasser, ils ont fait tout ce qui est en eux pour honorer dignement le Gouvernement et son auguste Chef. Si la modestie du premier Consul l'a porté à en référer au Peuple, les deux autres Consuls, le Conseil d'État et les Ministres ont senti que rien ne pouvait comprimer la reconnaissance du Peuple, et qu'il fallait donner le plus libre essor et le plus grand développe-

ment à l'acte de souveraineté qu'il était appelé à exercer en faveur de son Héros chéri. Vous rappeler cet acte du Gouvernement, c'est prévenir sans doute vos vœux et vos suffrages individuels. Conseil général du département, vous êtes son premier et son plus digne organe : vos votes seront les modèles de tous ceux des administrés de ce département, si dévoué au Gouvernement en général, et à la personne du premier Consul en particulier !

En vous entretenant de ce premier besoin de vos cœurs, c'était, j'en suis certain, me renfermer dans les bornes de vos fonctions et de vos devoirs les plus essentiels. N'êtes-vous pas établi pour faire connaître le vœu du Peuple et pour développer ses sentimens et ses besoins? Le premier besoin de tous les départemens, c'est de voir succéder une autorité tutelaire, à une autorité long-temps vacillante et indéterminée ; une autorité qui en conservant toutes les immunités d'un Peuple libre, ne laisse plus d'espoir ni de moyens à la renaissance des factions.

Le sentiment le plus agréable comme le plus impérieux, n'est-ce pas celui qui nous sollicite à donner enfin au sauveur de la Patrie, au pacificateur de l'Europe, au restaurateur de la Religion, les moyens de mûrir et d'appliquer successivement pendant sa vie, toutes les sublimes conceptions que lui suggère son génie, pour l'illustration et le bonheur de la France?

Après avoir satisfait à ce premier objet de nos besoins et de nos sentimens, on rentre avec calme et contentement dans les détails ac-

coutumes des objets usuels de l'administration ; que nous devons examiner ensemble.

Les instructions et la marche du Gouvernement tendent sans cesse à diminuer la somme des maux, à augmenter celle des biens. Ses agens divers ont à peine le faible mérite de l'application des mesures qu'il imagine et prescrit pour le perfectionnement de l'administration. Déjà les finances, ce ressort des États, s'avancent vers la régularité, la clarté et l'amélioration. La comptabilité mieux distribuée et rigoureusement surveillée, ne laisse plus de fonds oisifs dans les caisses particulières, et le trésor public comme un canal vivifiant, distribue avec la même exactitude qu'il apporte à la perception et au recouvrement.

Les registres de l'état civil, jusqu'à présent si défectueux, si incorrects par l'effet des dissentimens politiques et religieux, vont se completter pour le passé, et se tenir dans le plus grand ordre à l'avenir, par le concours du sacerdoce, de l'instruction publique et de l'administration.

Les fonds pour la réparation et l'entretien des routes, ont été déterminés à une somme presque double de celle de l'année dernière ; les travaux sont prévus et fixés dans des devis, et presqu'entièrement assurés suivant leur diverse nature, ou par des adjudications au rabais, ou par des ateliers ambulants.

Les chemins vicinaux, le fontaines publiques des grandes cités, et tous les établissemens d'utilité générale, trouveront bientôt des moyens de restauration dans un fonds de re-

serve pris sur les centimes additionnels de tous les départemens.

L'insalubrité des prisons va prochainement cesser. Celles de la ville du Puy ont obtenu des secours extraordinaires, qui ont permis des édifications et des agencemens intérieurs, qui d'une part assureront une meilleure répartition des condamnés à des peines diverses, des prévenus, des hommes renfermés pour dettes, des divers sexes et des divers âges ; et si, comme le Ministre de l'interieur le désire et le fait espérer, ces secours extraordinaires sont continués, on pourra dans des bâtimens adjacens et des cours intérieures organiser des ateliers, et préparer des moyens de travail aux détenus. Leur bien-être physique, leur régénération morale, seront des résultats également avantageux pour eux, pour leur famille et pour la société.

Il me coûte d'avoir à convenir que les hospices n'ont pas obtenu la même faveur que beaucoup d'autres établissemens, peut-être moins importans. On a pensé que la libéralité particulière serait excitée par la commisération, et que la modicité des secours publics nécessiterait une plus abondante distribution de secours particuliers. Vous aurez à méditer jusqu'à quel point cette conception phylantropique, séduisante peut-être dans la théorie, est confirmée ou restreinte par l'expérience ; jusqu'à quel point elle peut s'assortir avec les besoins journaliers des enfans abandonnés, des pauvres malades et de la vieillesse infirme et indigente. Ces besoins toujours préssens ne sauraient s'ajourner. Avant de se livrer au vague

des théories, il conviendrait d'y assortir des ressources présentes et proportionnelles.

Il est un autre objet qui a dû contrister vos cœurs autant que le mien, il est toujours présent à ma pensée, et va hérisser ma carrière administrative, de sollicitudes et de difficultés toujours renaissantes. Déjà vous pressentez que je veux parler de la cruelle intempérie de saison qui vient si inopinément de ravir l'espoir le plus légitime des propriétaires et des cultivateurs ; les gelées d'hiver avaient endommagé les bleds vifs dans tous les pays montueux, mais cinq jours de gelée printanière viennent de mettre le comble à nos misères. Les vignes, les plantes légumineuses, les arbres à fruit, l'herbe des prés, ont tous plus ou moins ressenti la funeste influence de quatre jours et de quatre nuits de gelées consécutives ; déjà j'ai pris toutes les mesures pour constater la dévastation opérée par ce fléau inattendu ; je me ferai un devoir essentiel d'en mettre le tableau fidèle sous les yeux du Gouvernement, pour obtenir allégement pour les plus aisés dans les contributions, et secours et indemnité pour les plus nécessiteux. Connaissant les sentimens paternels qui vous animent pour le Peuple, je prévois que vos réclamations prépareront ou fortifieront les miennes, et de ce concert d'intentions et de soins, doit résulter sans doute un soulagement sensible pour les administrés : acquittons la dette de l'humanité, remplissons avec zèle un devoir d'Administration, et si nos moyens répondent à notre zèle, assurons-nous que le

Gouvernement ne détournera pas les yeux de nos malheurs, et saura y proportionner sa bienfaisance.

Je ne finirais pas si je voulais énumérer et parcourir dans cette première séance, tous les objets recommandés à vos soins et qui composent essentiellement vos attributions ; mais dans le nombre j'en démêle un nouveau pour vous, que le Gouvernement vous a commis, dans un projet de loi qui est en ce moment à la discution.

Désormais, la conscription militaire sera réglée comme en famille ; d'abord, par les Conseils generaux de Département ; puis, par ceux d'Arrondissement ; et enfin, par ceux de commune. Cette distribution sera équitable ; parce que chacun aura le plus grand intérêt à ce qu'elle soit assortie à la population. Chaque jeune homme sera examiné et jugé par ses voisins, par ses amis, par ses parens. Plus de prétextes honteux et frivoles, car ils seraient au détriment de la commune ou de l'Arrondissement; plus de soustraction, car l'infamie attend les lâches que la surveillance aura signalés. Eh ! qui de nous ne désirerait pas que ses enfans, comme ceux des Romains, se préparassent aux fonctions civiles par un noviciat militaire ; cette vie dure convient aux hommes ; la mollesse perd les individus et les Empires. Les résolutions généreuses naissent dans les corps éprouvés et endurcis, et l'honneur national tient peut-être essentiellement à cette institution. Enfin, l'intérêt se joint ici au sentiment de l'honneur, les

places gratuites dans les lycées, l'admission dans une légion d'honneur divisée en 15 cohortes, présidée par les trois Consuls et un membre de chacun des grands Corps politiques de l'État, ne seront données qu'aux jeunes gens qui se seront empressés de se ranger sous les drapeaux de la Patrie. Ainsi plus d'instruction, point d'avancement pour ceux qui s'y seraient soustraits, leur partage sera la pauvreté, l'ignorance, le mépris universel, pires que la mort.

Je pense que le Conseil général saisissant le but de ces dernières institutions, secondera de tous ses efforts, les institutions du Gouvernement, en instruisant les cultivateurs, en répandant chacun dans leur localité, les germes vivifians de l'esprit public et de l'honneur français.

En envisageant toutes ces grandes opérations, je m'honore d'être placé à la tête de l'Aministration, et je sens de plus en plus le besoin de m'aider de vos lumières, de m'assister de vos conseils, et de coopérer avec vous à tout ce qui sera utile pour la Patrie et pour ce Département.

Le Préfet de la Haute - Loire;

LAMOTHE.

Extrait du Registre des Actes et des Délibérations du Conseil général.

Séance du premier prairial an X.

Les applaudissemens les plus vifs, succèdent au discours prononcé par le Préfet.

Le Conseil y reconnaissant l'expression sincère des sentimens de chacun de ses Membres, pour le premier *Consul*, et pour le Gouvernement libéral et réparateur dont il se montre chaque jour si glorieusement le chef;

Empressé de mettre sous les yeux de ses Concitoyens, par la publicité donnée à ce discours, le tableau brillant, mais fidèle, des glorieuses destinées de la France, de celles plus brillantes encore que l'avenir lui offre, et que le peuple est appelé à sanctionner de la manière la plus éclatante, par un vote libre et solennel;

Arrête par acclamation et à l'unanimité, l'impression du discours prononcé par le Préfet, et sa distribution au nombre de six exemplaires pour chacun de ses membres.

Invite le Préfet à le faire parvenir au nom du Conseil, aux Sous-Préfets et aux Maires du département, qui voudront bien veiller à ce qu'il reçoive la plus grande publicité, chacun dans leur arrondissement respectif.

Pour expédition conforme au registre ;

Le président d'âge du Conseil,

BARRÈS, père.

Le secrétaire provisoire ;

CHABANES.

AU PUY, de l'Imprimerie de CRESPY et GUILHAUME, Imprimeurs de la Préfecture.